

Extrait du Rencontres Sociales

<http://rencontres-sociales.org/spip/spip.php?article2095>

Quand le jeune observatoire de la saisonnalité rend un très mauvais service aux saisonniers

- Regards -
Date de mise en ligne : mercredi 17 novembre 2010

Description :

Un "regard" de notre ami Richard Dethyre qui nous permet de rappeler la tenue du 1er Forum social des saisonniers du Tourisme à Aubagne les 3,4 et 5 décembre

Rencontres Sociales

Un "regard" de notre ami Richard Dethyre qui nous permet de rappeler la tenue du 1er Forum social des saisonniers du Tourisme à Aubagne les 3,4 et 5 décembre

L'observatoire national de la saisonnalité mis en place ces derniers mois vient de donner une illustration du peu de fiabilité de ses publications.

Parus dans la revue de PERIPL « les pluriactualités », les premiers résultats d'une enquête* réalisée en ligne sur internet en septembre en est la démonstration. Cette enquête, qu'aucun cabinet sérieux ne voudrait valider, avait pour ambition de donner un profil et des informations sur les salariés saisonniers. Démarche précieuse, au regard des enjeux liés à ces connaissances. Oui mais voilà ! Aucune enquête ne peut être considérée, si ceux qui répondent ne déclinent leur identité. Au minimum un mail ? Dans cette « enquête » n'importe qui pouvait se connecter et répondre une, deux ou dix fois, qu'il s'agisse d'un saisonnier ou de son employeur. Un étudiant de 1ère année de sociologie est tenu à plus de rigueur ?

Où l'affaire devient plus inquiétante et justifie notre émotion, c'est quand un édito de PERIPL signé du directeur qui coordonne cet observatoire, même s'il prend la précaution de préciser « Il est, bien sûr, un peu tôt pour annoncer des résultats complets » affirme sérieusement qu'au vu des premiers résultats de l'enquête 4 saisonniers sur 5 choisiraient et ne subiraient pas leur contrat CDD ! A l'opposé d'autres études plus sérieuses précisant que 86% des saisonniers professionnalisés préféreraient trouver un CDI.

Un citoyen attentif ne manquera pas de faire un lien entre cette information farfelue et le risque qu'elle soit utilisée à la veille de l'ouverture des discussions de l'UNEDIC par ceux (et en premier lieu le MEDEF) qui considèrent que les saisonniers n'ont pas à percevoir d'allocation chômage puisqu'ils choisissent leur intermittence.

Voici les extraits de l'éditorial de la revue : « S'inscrivant dans le temps et co-construite, cette démarche partenariale a pour objet de permettre aux pouvoirs publics, aux espaces saisonniers, et à tous les acteurs de la saisonnalité de disposer en permanence d'une image réelle de la saisonnalité. » « Il est, bien sûr, un peu tôt pour annoncer des résultats complets qui seront publiés à la fin de cette année, mais les premiers répondants nous donnent quelques indications : »

Leur revenu net mensuel serait d'une fois et demi le SMIC, enfin, seulement un cinquième serait saisonnier par contrainte. Ces données, susceptibles d'évoluer d'ici la fin de l'année, ne correspondent pas à l'image habituelle du travail saisonnier. Sans nier les difficultés réelles de vie et de travail de certains saisonniers, une meilleure image serait un formidable facteur de valorisation des métiers saisonniers (c'est une vision bisounours de la saisonnalité).

Richard Dethyre coordinateur du 1er Forum social des saisonniers